

Les malades atteints de poliomyélite au stade aigu et post-paralytique sont aussi soignés gratuitement dans les hôpitaux, et des subventions sont versées à la Croix-Rouge cadette afin de permettre le traitement gratuit d'autres maladies déformantes chez les enfants.

Un programme d'hygiène mentale comprend le maintien de trois cliniques locales de diagnostic et de traitement ainsi qu'une école de formation durant le jour, à Saint-Jean, à l'intention des enfants arriérés. Les malades mentaux peuvent être hospitalisés dans les hôpitaux provinciaux de Lancaster et de Campbellton.

La province verse aux hôpitaux autorisés des subventions de tant par jour à l'égard de tous les malades.

**Québec.**—Le ministère de la Santé comprend les divisions suivantes: unités sanitaires de comté, génie sanitaire, épidémiologie, laboratoires, démographie, hôpitaux de psychiatrie, assistance publique, hygiène industrielle, hygiène alimentaire, maladies vénériennes, tuberculose, enseignement de l'hygiène et services médicaux pour les colons.

La Division des unités sanitaires de comté fournit des services, grâce à ses 67 unités desservant un ou plusieurs comtés à la fois, à plus de 60 p. 100 de la population. Le maintien et le fonctionnement de ces unités, qui comptent chacune un médecin hygiéniste à service continu aidé d'infirmières d'hygiène publique et d'inspecteurs sanitaires, relèvent du ministère de la Santé; un léger apport financier est fourni par les autorités locales. En outre, les grands centres ont en permanence leurs propres services de santé desservant plus du tiers de la population de la province. Les médicaments fournis par le ministère aux médecins et unités sanitaires comprennent des vaccins, sérums, de la streptomycine pour les malades hospitalisés dans les sanatoriums et de la pénicilline pour les cas de maladie vénérienne. Des services de laboratoire, dont les analyses bactériologiques et autres, sont à la disposition des médecins et des unités sanitaires au laboratoire central de Montréal.

La province met sur pied des cliniques pour les tuberculeux dans les régions rurales et accorde son aide aux organismes urbains qui maintiennent des cliniques ou dispensaires pour la prévention, le dépistage et le traitement de la tuberculose. L'immunisation au B.C.G. de tous les nouveau-nés dans les hôpitaux et en général de tous les enfants par l'entremise des unités sanitaires constitue un aspect spécial du programme de la lutte antituberculeuse. Le ministère dirige les sanatoriums pour tuberculeux et les institutions pour maladies mentales qui sont tenus surtout par des sociétés privées et religieuses; dans ces sanatoriums et institutions, la plupart des malades sont soignés gratuitement.

La Division des services médicaux pour les colons assure des services infirmiers et médicaux gratuits aux habitants des régions isolées. Le personnel se compose d'infirmières salariées et de médecins à service intermittent auxquels sont versés des honoraires. Les services fournis comprennent des soins d'obstétrique, des examens, des vaccinations et des immunisations, ainsi que des soins médicaux d'urgence.

Dans le Québec, il n'existe pas de programme spécial de soins médicaux au bénéfice de ceux qui dépendent de l'assistance publique, bien que des soins gratuits y soient accordés aux indigents par l'entremise de plusieurs dispensaires, cliniques ou autres organisations de charité. Au terme de la loi sur l'assistance publique, les gens incapables de payer reçoivent gratuitement à l'hôpital des soins dont le coût est ainsi réparti: la province assume 50 p. 100 des frais et la municipalité 15 p. 100; le reste est acquitté par l'organisme autorisé qui dispense les soins.

**Ontario.**—Le ministère de la Santé assure des services d'hygiène publique par l'intermédiaire des divisions suivantes: unités sanitaires, soins infirmiers d'hygiène publique, hygiène maternelle et infantile, services dentaires, épidémiologie, lutte antivénérienne, prophylaxie de la tuberculose, hygiène industrielle, laboratoires, statistique médicale, hygiène mentale, soins infirmiers, hôpitaux publics et privés, génie sanitaire.